

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 FEVRIER 2017**

GD/CJ n° 2017/ 07

Objet de la délibération :

Régularisation de la
convention avec le
Syndicat Départemental
d'Énergies d'Eure-et-Loir :
réseau distribution
publique d'électricité de la
Médiathèque

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoir : 01

Votants : 26

Date de la convocation :

07/02/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME,

Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Franck DUCOUTUMANY, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD, (arrivé à 20h42), Robert STECK, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Nathalie VAN CAPPEL, Eric ROYNEL Roland HAMARD

Absents Excusés :

Lydie QUAGLIARELLA, pouvoir à Danièle BOMMER
Cendrine CHERGUI

Absents :

Arnaud BEAUFORT, Didier PHILIPPE

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Madame D. BOMMER, Adjointe aux finances informe ses collègues que compte tenu de la signature sans délibération de ladite convention entre la ville et le S.D.E., il y a lieu de la régulariser.

Puis elle précise que le juge administratif admet, désormais, la possibilité de régulariser les contrats qui auraient été signés sans autorisation préalable du conseil municipal.

Cette solution résulte de la jurisprudence du Conseil d'État., notamment d'une décision du 08/06/2011 et confirmée depuis par la Cour Administrative d'Appel de Nancy du 10/06/2013.

Elle rappelle à ses collègues que la présente convention a pour objet de fixer les modalités d'exécution et de financement des travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité de la médiathèque.

Ces travaux d'un montant total de 27 510 €, sont exécutés et préfinancés par le SDE. Ils donnent lieu au versement d'une contribution financière par la collectivité d'un montant de 11 004 €, soit 40 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20170213-D2017_02_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2017

Publication : 22/02/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Le plan de financement est le suivant :

COUT DES TRAVAUX (en euros HT)		financement SDE 28		contribution de la Collectivité	
		%	montant	%	montant
Travaux de renforcement		100%	-		
Travaux d'extension du réseau	1 ^{er} plafond de travaux ≤ 40 000 € HT	60%	14 490,00	40%	9 660,00
		40%	-	60%	-
Travaux de branchement*	2 ^{ème} plafond de travaux > 40 000 HT	60%	2 016,00	40%	1 344,00
		40%	-	60%	-
TOTAL GLOBAL HT			16 506,00		11 004,00
		100%	60%		40%

A l'exception de Robert STECK, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Nathalie VAN CAPPEL et Roland HAMARD qui sont contre, le conseil municipal :

- Accepte la régularisation de la signature de l'Adjoint à l'urbanisme et par conséquent approuve le plan de financement tel que présenté.

FAIT ET DELIBERE A Epernon, 13 février 2017



Le Maire,
F. RAMOND

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la date du
et publié le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20170213-D2017_02_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2017

Publication : 22/02/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

